

DEL-2022-328

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

Suppléants :

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.
MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, BRUNO.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 89

Présents : 51

Représentés par mandat : 25

Objet : PERIMETRE DES COMMUNES AYANT TRANSFERE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC – OPTION B (INVESTISSEMENT ET EXPLOITATION MAINTENANCE) – LANCEMENT OPERATIONNEL DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT EN TELEGESTION

Exposé du Président,

Le SYANE a décidé d'engager un programme portant sur la télégestion du parc d'Eclairage Public - dite « à l'armoire » (ainsi que quelques points lumineux) - pour les communes lui ayant transféré la compétence Eclairage Public – option B (Investissement et Exploitation – Maintenance).

La mise en œuvre d'une télégestion du parc d'éclairage public doit permettre :

- D'améliorer la qualité du service public de l'éclairage (détection de panne, ...),
- De faciliter le fonctionnement du parc d'éclairage public (extinction, abaissement, ...),
- Un meilleur suivi des consommations dans une logique de sobriété énergétique.

Par ailleurs et possiblement, ce programme doit permettre d'initier (dans un second temps) la mise en œuvre de « nouveaux services » en lien avec le réseau d'éclairage public (fonctionnement 24h/24h, ...).

Il est précisé que la solution technique projetée est susceptible d'être accessible à terme pour d'autres communes adhérentes au Syndicat (approche interopérable, solutions « non propriétaires », ...). L'exercice 2022 a été consacré à la recherche de financements auprès de différents partenaires.

A ce jour, une subvention de 372.928 € a été allouée par le Compte d'Affectation Spécial - Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale (CAS-FACé) (dans le cadre du Plan France Relance) pour des investissements intéressant des communes « rurales » (au sens de l'électrification « rurale »).

D'autres demandes effectuées par le Syndicat ont été rejetées (Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)) ou différées (Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)) sur 2023.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une première phase opérationnelle du programme dite *Opération de « Télégestion du parc d'éclairage public – Phase 1 »* dans les conditions suivantes :

• **Etendue de l'opération « Télégestion du parc Eclairage Public – Phase 1 » :**

- Périmètre des communes dite « Rurales » pour lesquelles le Comité syndical a délibéré pour un transfert de la compétence Eclairage Public – option B au 1^{er} janvier 2023,
- Fournitures/installations/paramétrages/suivi, d'équipements de télégestion ainsi que d'une plateforme de collecte/traitement de données associée.

• **Financement de l'opération « Télégestion du parc Eclairage Public – Phase 1 » :**

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à 630.000 € TTC (non compris les coûts liés à la gestion de projet interne couverte par la contribution de 3 % de participation aux frais de fonctionnement du Syndicat).

Le financement proposé correspondant :

- Participation du Syndicat : 20 % des dépenses HT engagées pour la réalisation de l'opération + la TVA,
- Subvention du CAS-FACé : 373 K€,
- Reste à financer : participation de chacune des communes concernées par l'opération au prorata du nombre d'armoires équipées en télégestion.

	Montants en €	
Coûts prévisionnels de l'opération :	525.000,00 €	HT
	105.000,00 €	TVA
	630.000,00 €	TOTAL TTC
Financement prévisionnel de l'opération :		
SYANE	210.000,00 €	20 % + TVA
CAS-FACé	373.000,00 €	Programme France Relance
Communes	47.000,00 €	

• **Délais de réalisation de l'opération « Télégestion du parc Eclairage Public – Phase 1 » :**

La mise en œuvre de l'opération s'envisage avec une attribution de marché(s) nécessaire(s) au déploiement des équipements pour la fin du premier trimestre 2023.

Une opération similaire sera initiée pour les autres communes ayant transférée la compétence « Exploitation-Maintenance » au Syndicat en fonction des financements qui auront pu être obtenus courant 2023.

Il est précisé que la Commission Eclairage Public du Syndicat a émis un avis favorable vis-à-vis des dispositions précitées.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le lancement opérationnel d'une première phase du programme de télégestion du parc d'éclairage public pour le périmètre des communes dites « rurales » ayant transférée la compétence Eclairage Public – option B au Syndicat,
2. à approuver les conditions de financement proposées et correspondant à un taux de participations du Syndicat de 20 % des dépenses HT engagées par le Syndicat,
3. à autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération ainsi qu'au recouvrement de la subvention du CAS-FACé correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE